



Harcèlement moral de la part de ma cadre

Par **mary51s**, le **20/06/2016** à **11:25**

je travaille au chu de reims en tant qu'agent hospitalier.la médecine du travail m'a mis beaucoup de restrictions surtout elle me limite les courses et les déplacements importants,car j'ai un lupus systémique j'ai très mal aux articulations.cela n'est pas du gout de ma cadre qui me fait culpabiliser car on est dans un service de réanimation.je précise que je suis handicapée à 80% ET PLUS?je possède même le macaron de stationnement.et bien le jeudi 9 juin ,alors qu'il y avait 2 personnes en bonne santé qui travaillaient , c'est à moi qu'elle à fait faire les courses,ce jour là j'ai parcouru pas loin de 10 km,aujourd'hui suite à ça je suis en accident de travail,j'ai une tendinite de la patte d'oie,j'ai envie de prendre un avocat ,car cette cadre a porté atteinte à mon intégrité physique ,ne respecte pas du tout les consignes de la médecine du travail ,crie souvent après moi devant tout le monde ,change mes horaires à sa guise,qu'en pensez vous.merci de votre attention. cordialement.

Par **AUGUSTO**, le **20/06/2016** à **12:13**

l'envoyer un courrier recommandé en y relatant les faits que vous lui reprocher et contraires à votre handicap qu'elle cesse ses agissements... avec ampliation au CHU.

Si ce courrier envenime la situation, voir un avocat pour prendre acte de la rupture de votre contrat DE TRAVAIL aux torts EXCLUSIFS de l'employeur par votre avocat.

Bien évidemment rassembler des preuves et témoignages....